

GLOBAL FINANCIAL INFORMATION SERVICES

Convention d'abonnement



LYNX Broker

La présente Convention d'abonnement ("Convention"), datée du 14.01.2020 ("Date d'entrée en vigueur"), entre Global Financial Information Services GmbH ("GFIS") et le soussigné (le "souscripteur"), règle l'abonnement du souscripteur ("Abonnement") à toutes données de marché ou autres informations accessibles par le biais de GFIS, y compris les cours vendeurs et acheteurs, les prix, les taux et autres données de trading ou informatives telles que les informations qui en découlent, les informations diffusées ou disponibles par le biais de GFIS (collectivement désignées par "Données").

Licence à durée limitée, non exclusive, non transférable :

objet des conditions générales, GFIS garantit au Souscripteur, pour la durée exposée ci-dessous, une licence non exclusive, non transférable pendant la durée de la Convention afin de recevoir et d'utiliser les Données conformément aux dispositions décrites dans la présente Convention..

Utilisateur professionnel/Souscripteur non professionnel des données de marché :

Le Souscripteur devra fournir certaines informations afin de déterminer si le Souscripteur remplit la définition de Souscripteur professionnel ou de Souscripteur non professionnel. Le Souscripteur déclare fournir des informations exactes et d'informer immédiatement GFIS de tout changement concernant ses données personnelles ou son statut d'Utilisateur professionnel ou non professionnel des données de marché.

Pour les Souscripteurs non professionnels, la licence de mise à disposition des Données est limitée à une utilisation personnelle. En déclarant à GFIS que le Souscripteur est un Souscripteur non professionnel, ou en continuant de recevoir des Données au tarif appliqué aux Souscripteurs non professionnels, le Souscripteur affirme à GFIS que le Souscripteur remplit la définition de Souscripteur non professionnel. Le Souscripteur se conformera immédiatement à toute demande raisonnable de la part de GFIS de fournir des informations relatives à la réception, au traitement, à l'affichage et à la redistribution des données par le Souscripteur non professionnel.

Pour les Souscripteurs professionnels, la licence de mise à disposition des Données est destinée à une utilisation professionnelle interne et/ou personnelle du Souscripteur. Sur demande, le Souscripteur professionnel mettra ses locaux à disposition de GFIS dans le cadre d'une inspection physique des registres concernant l'utilisation ou l'accès aux Données, moyennant un avis et un délai raisonnables, afin de garantir le respect de la présente Convention.

Données de propriété :

le Souscripteur reconnaît et accepte que GFIS et/ou des fournisseurs de données tiers (individuellement désignés par "Fournisseur de Données") ont un droit de propriété sur ces Données.

Les Données resteront à tout moment la propriété de GFIS ou des Fournisseurs de Données. En fournissant ces Données au Souscripteur, ni GFIS ni le Fournisseur de Données ne sera réputé avoir renoncé à ses droits de propriété concernant ces Données.

Utilisation des données :

Le Souscripteur s'engage à ne pas vendre, louer, reproduire, distribuer ou exploiter commercialement les Données de quelle manière que ce soit sans consentement écrit de GFIS ou de tout autre Fournisseur de Données compétent. Le Souscripteur convient spécifiquement qu'il s'abstiendra d'utiliser les Données ou d'autoriser un tiers à utiliser les Données afin de (i) créer des produits de données dérivés sur la base de ou dérivés de ces Données, (ii) déterminer ou d'aboutir à un prix quelconque, y compris un prix de règlement, pour des contrats sur des produits dérivés, des options sur des contrats sur produits dérivés, ou des instruments dérivés échangés sur une bourse quelconque et (iii) créer tout indice (iv) pour toute autre application dérivée qui serait diffusé, publié ou utilisé à des fins externes. Le Souscripteur utilisera les Données conformément aux lois, aux règles et réglementations en vigueur ("Lois applicables").

GFIS se réserve le droit de suspendre définitivement l'accès à l'ensemble ou à une partie des Données, à tout moment et à son gré et de modifier les délais de transmission et de livraison, ainsi que la vitesse de transmission, les protocoles des Données affichées, le format et les contenus des Données fournies.

GFIS sera habilitée à suspendre ou interrompre l'accès aux Données et ce, à effet immédiat en cas d'infraction à une condition quelconque de la présente Convention ; en ce compris le cas où le Souscripteur utiliserait les Données contrairement aux dispositions de la présente Convention.

Le Souscripteur s'abstiendra de transférer ou divulguer telles données à des tiers sauf si les présentes conditions l'y autorisent ou si les Lois applicables le requièrent.

Durée et fin :

la présente Convention prendra cours à la Date d'entrée en vigueur et sera renouvelée sur base mensuelle aux taux en vigueur à ce moment-là jusqu'à la résiliation par le Souscripteur ou par GFIS.

Le Souscripteur est tenu d'informer GFIS de la résiliation moyennant un préavis de 30 jours, la résiliation prenant effet à la fin du mois calendaire.

GFIS peut à tout moment mettre fin à la présente Convention moyennant un préavis adressé au Souscripteur. GFIS peut immédiatement mettre fin à la présente Convention avec ou sans préavis en cas d'infraction à une ou plusieurs dispositions de la présente Convention par le Souscripteur (dans ce cas, le Souscripteur renoncera immédiatement à tout droit de recevoir des Données pour le mois en cours ainsi que pour tous les autres mois futurs faisant l'objet de l'abonnement).

Frais et facturation automatique :

le Souscripteur paie des frais à GFIS conformément à la tarification actuelle publiée sur le site web de GFIS (www.gfis.info) ("Fees"). Le Souscripteur est conscient et accepte que la société GFIS puisse changer ses tarifs à tout moment sans avertissement au préalable du Souscripteur.

Les frais seront facturés automatiquement chaque mois au Souscripteur le premier jour du mois ("Date de paiement"). Le Souscripteur autorise [nom de l'affilié GFIS] à déduire les frais du Compte-titres du Souscripteur auprès de [nom de l'affilié]. Si [nom de l'affilié] n'est pas en mesure de déduire les frais, alors le Souscripteur paiera les frais à GFIS dans un délai de 30 jours après la réception de la facture. GFIS peut imposer des frais de retard à hauteur de trois pour cent (3 %) par mois de tous les montants dus impayés dans un délai de trente (30) jours à compter à partir de la date de facturation de GFIS jusqu'au moment du paiement. Tout défaut de paiement dans le chef du Souscripteur constitue un manquement grave. Par surcroît à tous les autres droits et recours légaux applicables en justice ou en équité dont dispose GFIS, GFIS peut également suspendre la fourniture des Données ou de toute autre composante de celles-ci aussi longtemps que des montants demeurent impayés après ce délai de trente (30) jours.

Le Souscripteur paiera l'ensemble des taxes en vigueur, dont la TVA, les frais ou charges ou cotisations imposées par des organismes publics étrangers ou nationaux, régionaux, provinciaux ou locaux ou divisions de ceux-ci concernant la fourniture de Données.

Le Souscripteur reconnaît qu'après leur paiement, tous ces frais ne sont pas remboursables (hormis les doubles paiements et autres erreurs manifestes).

Informations de sécurité et accès :

le Souscripteur recevra un nom d'utilisateur et/ou un mot de passe ou un autre code ou dispositif de sécurité (collectivement désignés par "Informations de sécurité") pour accéder aux Données. Le Souscripteur déclare respecter le caractère confidentiel des Informations de sécurité et de ne pas les divulguer à des tiers. L'accès à l'abonnement est limité à un appareil mobile ou ordinateur connecté à l'Internet à la fois. En cas de perte ou de vol des Informations de sécurité, ou s'il est possible que celles-ci soient usurpées d'une manière ou d'une autre, alors le Souscripteur fera le nécessaire pour en avvertir GFIS dans les plus brefs délais.

Aucune recommandation d'achat ou de vente de titres :

les Données ne constituent nullement une recommandation d'achat ou de vente ni une incitation à l'achat ou à la vente de quel titre que ce soit ou autre produit d'investissement formulée par GFIS.

Aucune garantie des Données ; Responsabilité limitée :

LE SOUSCRIPTEUR ACCEPTE QUE LES DONNEES SONT PROPOSEES "EN L'ETAT" ET "SELON LEUR DISPONIBILITE" ET QU'ELLES N'IMPLIQUENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT. LE SOUSCRIPTEUR ACCEPTE QUE GFIS ET SES AFFILIES (Y COMPRIS LEURS PROPRIETAIRES, DIRECTEURS, CADRES, EMPLOYES OU MANDATAIRES RESPECTIFS), ET QUE TOUT FOURNISSEUR DE DONNEES ET SES AFFILIES (Y COMPRIS LEURS PROPRIETAIRES, DIRECTEURS, CADRES, EMPLOYES OU MANDATAIRES RESPECTIFS) EXCLUENT TOUTE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT - EXPLICITE, TACITE OU LEGALE, A L'EGARD DES DONNEES OU DE LA TRANSMISSION, DE L'ACTUALITE, DE LA SEQUENCE, DE L'EXACTITUDE OU DE L'EXHAUSTIVITE DE CELLES-CI, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE TACITE OU TOUTE GARANTIE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN USAGE EN PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON ET TOUTE GARANTIE CONFEREES PAR LA LOI OU DE L'USAGE DU COMMERCE OU D'AUTRES SOURCES.

LE SOUSCRIPTEUR ACCEPTE QUE GFIS ET SES AFFILIES (Y COMPRIS LEURS PROPRIETAIRES, DIRECTEURS, CADRES, EMPLOYES OU MANDATAIRES RESPECTIFS) ET QUE TOUT FOURNISSEUR DE DONNEES ET SES AFFILIES (Y COMPRIS LEURS PROPRIETAIRES, DIRECTEURS, CADRES, EMPLOYES OU MANDATAIRES RESPECTIFS) DECLINENT TOUTE RESPONSABILITE A L'EGARD DU SOUSCRIPTEUR OU DE TIERS EN CAS DE DONNEES INEXACTES OU INCOMPLETES OU EN CAS DE TOUTES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU MARCHE INCOMPLETES OU INEXACTES FOURNIES AU SOUSCRIPTEUR, OU EN CAS DE PUBLICATION TARDIVE, D'INTERRUPTIONS, D'ERREURS, OU D'OMISSIONS A FOURNIR CES DONNEES, OU DES CONSEQUENCES DIRECTES, INDIRECTES DES PREJUDICES CAUSES OU OCCASIONNES PAR LESDITS RETARDS, INEXACTITUDES, ERREURS, INTERRUPTIONS OU OMISSIONS OU DES DONNEES OU SERVICES FOURNIS EN VERTU DE LA PRESENTE CONVENTION OU EN LIEN AVEC CELLE-CI.

SI LA CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE ENONCEE CI-DESSUS ET LA RENONCIATION DE RESPONSABILITE OU D'UNE PARTIE DE CELLE-CI EST JUGEE INVALIDE OU INEXECUTOIRE, LA RESPONSABILITE TOTALE DE GFIS ET DE SES AFFILIES (Y COMPRIS LEURS PROPRIETAIRES, DIRECTEURS, CADRES, EMPLOYES OU MANDATAIRES RESPECTIFS), ET DE TOUT FOURNISSEUR DE DONNEES ET SES AFFILIES (Y COMPRIS LEURS PROPRIETAIRES, DIRECTEURS, CADRES, EMPLOYES OU MANDATAIRES RESPECTIFS) N'EXCEDERA PAS LE MONTANT ACTUEL DE LA PERTE OU DU DOMMAGE, OU LE TOTAL DES FRAIS FACTURES PAYES PAR LE SOUSCRIPTEUR A GFIS AU COURS D'UNE PERIODE DES TRENTE (30) JOURS QUI PRECEDENT L'EVENEMENT DONNANT LIEU A LA RECLAMATION PAR LE SOUSCRIPTEUR, LIMITE A CE MONTANT.

LE SOUSCRIPTEUR RECONNAIT ET ACCEPTE QUE LES DONNEES ET LES INFORMATIONS OBTENUES PAR OU PAR LE BIAIS DE GFIS NE CONSTITUENT NULLEMENT UNE SOURCE DE CONSEIL DE PLACEMENT, D'ORDRE FINANCIER, COMPTABLE OU JURIDIQUE.

Indemnités :

le Souscripteur indemniserà GFIS et les Fournisseurs de Données et chacun de leurs affiliés ainsi que leurs directeurs, cadres, employés, mandataires et donneurs de licence respectifs, et dégage leur responsabilité à l'égard de dommages, pertes, réclamations, responsabilités, frais et/ou dépenses (dont les frais et honoraires d'avocats si ceux-ci sont jugés raisonnables) résultant directement ou indirectement ou causés par (a) un usage quelconque des Données par le Souscripteur, ou (b) une infraction ou violation d'une des dispositions de la présente Convention par le Souscripteur.

Force Majeure:

à l'exception des obligations de paiement dans le chef du Souscripteur, GFIS et le Souscripteur déclinent toute responsabilité et ne sont pas réputés faillir en cas de retard ou de manquement dans la prestation du service ou en cas d'interruption du service résultant, directement ou indirectement, de catastrophes naturelles, d'actes d'autorité civile ou militaire, de troubles civils, d'une guerre, de grèves, d'incendies et d'autres catastrophes, de pannes d'électricité ou de tout autre événement ou circonstance indépendant de leur volonté.

Dispositions diverses :

Chaque Fournisseur de Données et chaque affilié de GFIS est tiers bénéficiaire de la présente Convention et peut faire valoir tous les droits et obligations en sa faveur qui découlent de la présente Convention.

La présente Convention contient la Convention finale et intégrale conclue entre les parties concernant l'Abonnement et remplace tous les autres contrats oraux ou écrits concernant l'utilisation de l'Abonnement.

GFIS peut à tout moment modifier la présente Convention à condition de publier la Convention modifiée sur son site web. Telle Convention modifiée prendra effet dès sa publication. L'utilisation de l'Abonnement par le Souscripteur après telle modification de la Convention signifiera que le Souscripteur accepte la Convention modifiée.

GFIS peut céder la présente Convention sans avis préalable à tout tiers moyennant une Convention avec le tiers visant le respect des obligations de GFIS en vertu de la présente Convention. Le Souscripteur ne peut transférer la présente Convention.

Les dispositions suivantes resteront en vigueur après la résiliation de la présente Convention : sections 3, 4, 7, 12, 13, 15a, 15b, 15e, 16 et 17.

Politique relative à la protection de la vie privée :

Toute information à caractère personnel envoyée par le Souscripteur à GFIS est soumise à la Politique relative à la protection de la vie privée de GFIS. La Politique relative à la protection de la vie privée de GFIS est publiée sur le site web de GFIS. Le Souscripteur reconnaît avoir reçu la Politique relative à la protection de la vie privée de GFIS. Le Souscripteur accepte surveiller le site web de GFIS afin de prendre connaissance des révisions de la Politique relative à la protection de la vie privée de GFIS.

GFIS agira en tant que contrôleur des données à caractère personnel du Souscripteur au sens de la législation relative à la protection des données. GFIS et ses affiliés peuvent utiliser, conserver, divulguer, transmettre ou traiter ("Traitement") des informations, y compris des données à caractère personnel, telles que le nom, l'adresse ou l'âge ("Données à caractère personnel") fournies par le Souscripteur ou ses directeurs, mandataires, employés, associés, cadres, administrateurs, traders ou représentants à GFIS et/ou ses affiliés en vertu de la présente Convention ou acquises par GFIS et/ou ses affiliés au vu de ce qui précède dans les conditions définies dans la présente disposition et également (toujours dans la mesure prévue par le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 ("RGPD")) :

en vue de l'application de la présente Convention ;
afin de fournir des services au Souscripteur ;
à des fins de commercialisation de services et de produits financiers par GFIS ;
à des fins statistiques, d'étude de marché et d'analyse de produit et afin de développer et d'améliorer les produits et les services ;
dans le cadre de l'exécution ou l'application de la Convention et/ou autres conventions et/ou afin de protéger les droits de propriété de GFIS et/ou de ses affiliés et dans le cadre de sa défense en cas de réclamation ;
à des fins de détection et de prévention de pratiques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fraude et d'autres délits et/ou abus des services fournis par GFIS et/ou ses affiliés ;
afin de se conformer aux exigences légales, réglementaires et de bonne pratique en vigueur au Royaume-Uni ou ailleurs (notamment aux USA), et pour répondre à tout moment à nos obligations en vertu de tout accord de déclaration conclu avec une autorité ou administration fiscale ; ou
afin de contacter le Souscripteur conformément à la présente disposition, ((1) - (8) collectivement désignées par "Finalités").

À ces fins, GFIS et/ou ses affiliés peuvent transférer ou divulguer ("Divulgateion") des données à caractère personnel :

- à toute société connectée, quelle que soit sa localisation à travers le monde ;
- à toute personne ou organisation agissant au nom de ou engagée par GFIS et/ou un de ses affiliés afin d'assurer ses services ou d'en assurer une assistance, ou afin de les conseiller, à condition que ceux-ci n'aient accès qu'aux informations pertinentes à cet effet ;
- à toute contrepartie, intermédiaire et autre à condition que la divulgation s'inscrive raisonnablement dans le cadre de la réalisation de la Convention ; et
- à toute autre personne à laquelle GFIS et/ou ses affiliés est ou sont autorisé(s) à déléguer une ou plusieurs de leurs fonctions respectives.

En acceptant la présente Convention, le Souscripteur accepte volontairement le Traitement et la Divulgateion de données à caractère personnel et déclare que ses directeurs, mandataires, employés, associés, cadres, administrateurs, traders et représentants y consentent également. Le Souscripteur accepte également que les Finalités peuvent être modifiées afin d'y inclure d'autres utilisations, transferts ou divulgations de données à caractère personnel après notification adressée au Souscripteur.

Le Souscripteur déclare comprendre et accepter que des données à caractère personnel ou toute autre information ou documents relatifs aux Souscripteurs qui sont divulgués, transmis ou traités en vertu de la présente Convention, peuvent être envoyés en dehors de l'EEE et/ou à des personnes ou des entités qui sont soumises à d'autres exigences légales ou réglementaires concernant la protection des données que celles prévues par la législation européenne et au Royaume-Uni. Ces divulgations peuvent impliquer une sauvegarde et des transferts, un traitement et une utilisation d'ordre international des données à caractère personnel et une divulgation à des tiers. Si des données à caractère personnel sont transférées vers des pays ou des territoires situés en dehors de l'EEE non reconnus par la Commission européenne comme offrant un niveau adéquat de protection des données, GFIS et ses affiliés mettront en place un mécanisme de transfert de données adéquat afin de garantir la protection de ces données. Pour obtenir des détails relatifs au mécanisme de transfert de données, veuillez contacter le Service de la protection des données GFIS à l'adresse dpo@gfis.info.

GFIS et ses affiliés conservent les données à caractère personnel de manière identifiable conformément à nos politiques en la matière. Les données à caractère personnel sont conservées aussi longtemps que nécessaire afin de répondre aux exigences légales, réglementaires et commerciales. Les périodes de sauvegarde peuvent être prolongées si GFIS ou ses affiliés sont tenus de conserver des données à caractère personnel dans le cadre de litiges, enquêtes et autres procédures. Dans la mesure prévue par la loi en vigueur, le Souscripteur a le droit de demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données à caractère personnel ; d'obtenir la restriction du traitement de données à caractère personnel ; de révoquer le traitement de données à caractère personnel et de la transférabilité des données. Le Souscripteur conserve à tout moment le droit de retirer son consentement, sous réserve des lois applicables. Pour ce faire, le Souscripteur peut prendre contact avec le Service de la protection des données à l'adresse dpo@gfis.info pour faire valoir ses droits en la matière. Le Souscripteur peut également déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données à caractère personnel si le Souscripteur estime que des données à caractère personnel ont été traitées contrairement aux lois applicables et si GFIS et ses affiliés ne sont pas parvenus à remédier à telle infraction selon le jugement raisonnable du Souscripteur.

Arbitrage :

Tout litige, conflit ou réclamation résultant ou concernant la présente Convention, y compris l'établissement, l'interprétation, la rupture ou la résiliation de celle-ci, y compris si ces réclamations sont arbitrables ou non, seront renvoyées et tranchées par arbitrage conformément aux règles et procédures d'arbitrage JAMS ("Règles JAMS"). Le tribunal sera composé de trois arbitres dans le cas de litiges portant sur plus de 10 millions \$ et d'un seul arbitre si le litige porte sur un litige inférieur à 10 millions \$. Le siège de l'arbitrage sera _____ (pays d'établissement de l'affilié GFIS). La présente Convention ainsi que les droits des parties sont régis par le droit suisse à l'exclusion de dispositions concernant les conflits de lois. Les procédures d'arbitrage se dérouleront en anglais. Tout tribunal compétent peut rendre jugement sur la sentence arbitrale.

Les parties s'efforceront de s'accorder sur l'arbitre/les arbitres JAMS qu'elles choisiront parmi la liste des arbitres publiée sur le site web JAMS. Dans un délai de 45 jours suivant la date de l'avis de requête d'arbitrage, les parties informeront JAMS de leur consensus concernant l'arbitre ou les arbitres, ou à défaut, qu'elles ne sont pas parvenues à tel consensus. Dans ce cas, JAMS fournira une liste d'arbitres disponibles comprenant au moins cinq candidats. Chaque partie indiquera un ordre de préférence selon lequel JAMS désignera l'arbitre ou les arbitres en charge de ce litige. Si les parties ne parviennent pas à suivre cette procédure, alors JAMS désignera un ou plusieurs arbitres, selon les règles JAMS en la matière.

Les parties acceptent d'avoir recours à la procédure en appel JAMS (selon les modalités d'application au moment de la date d'entrée en vigueur de la présente convention) concernant toute décision d'arbitrage finale résultant de la présente Convention. Si le montant qui fait l'objet du litige est inférieur à 1 million \$, les parties acceptent qu'un seul arbitre statue sur l'appel. Si ce montant est supérieur à 1 million \$, les parties acceptent que trois arbitres statuent sur l'appel. En cas d'appel, la procédure de sélection des arbitres est identique à la procédure détaillée à la Section 17b.

LYNX

An abstract geometric diagram consisting of several small triangles connected by thin lines. The triangles are arranged in a way that creates a complex, interconnected network. Some triangles are larger than others, and the lines vary in length and orientation, creating a sense of depth and movement. The overall effect is that of a stylized, modern architectural or network diagram.

LYNX BV
Herengracht 527
1017 BV Amsterdam
Pays-Bas

NOUS ÉCRIRE ?
Kouter 26
9000 Gand
Belgique

T+33 (09 75 18 73 93
E support@lynxbroker.fr
W www.lynxbroker.fr